



## L'ACTION DU MOIS

## Constitution d'un fonds juridique francophone au Cambodge

638



LAURENT MESMANN, expert technique international, Université Royale de droit et des sciences économiques, Phnom Penh, Cambodge

**A**u début de l'année 2015, le recteur de l'Université Royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh a sollicité la Fondation pour le droit continental afin de procéder à la collecte et au transport de plusieurs centaines d'ouvrages de droit français en direction de la capitale du Royaume du Cambodge, en coopération avec l'ambassade de France. Quarante ans après la prise de pouvoir par les khmers rouges (17 avril 1975), le Royaume s'est progressivement reconstruit en vue d'un rétablissement de l'état de droit dans ce Royaume de quinze millions d'habitants, dont un quart de la population avait été décimé pendant les quatre années du régime de Pol Pot.

Le système juridique cambodgien est de nos jours une construction contemporaine *sui generis* où différents systèmes juridiques cohabitent. Héritage du protectorat français (de 1863 à 1949), le système romano-germanique influence le droit pénal et le droit civil, tandis que le droit commercial semble s'inspirer des grands principes de la *Common Law*, conséquence de son intégration dans l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud Est). Un tribunal hybride chargé de juger les dirigeants khmers rouges a été mis en place avec l'aide des Nations-Unies. Il fonctionne selon les principes de droit pénal cambodgien, d'inspiration française.

Dès les Accords de paix de Paris de 1991, la France a activement contribué à la reconstitution des institutions juridiques cambodgiennes afin de garantir aux citoyens cambodgiens l'accès au droit. Il n'y avait alors plus au Cambodge que 6 titulaires d'une licence en droit, les intellectuels ayant été les premières victimes de la violence meurtrière des khmers rouges. La France, avec le soutien de l'École nationale de la magistrature et du ministère des Affaires étrangères, a participé à la réouverture d'une Académie Royale des professions judiciaires en 2005 permettant la formation de magistrats, greffiers, huissiers et notaires.

Les Barreaux de Paris et de Lyon travaillent de concert avec le Barreau du Cambodge, ayant par le passé participé à la rédaction du code de déontologie des avocats cambodgiens. De nombreuses coopérations existent aujourd'hui entre les institutions juridiques cambodgiennes et les universités françaises telle que la coopération entre l'Université Royale de droit et de sciences économiques avec les universités Paris 2 Panthéon-Assas, Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3, permettant aux étudiants cambodgiens de suivre des doubles diplômes de licence, de Master ou de soutenir des thèses en France. La coopération entre l'école de notariat du Cambodge et le Conseil supérieur du notariat français est également un des exemples de la vitalité de l'influence du droit français, 15 élèves notaires cambodgiens effectuant un stage dans une étude notariale française. La Fondation pour le droit continental a accompagné cette valorisation du droit français en instituant depuis 2010 une Chaire de droit continental au Vietnam et au Cambodge. Au printemps 2015, la Fondation a donc poursuivi sa coopération juridique en répondant favorablement à la demande des autorités cambodgiennes.

Les Codes, précis et manuels, récoltés grâce à l'intervention de Mme le Professeur Marie Malaurie-Vignal (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et aux donations citoyennes et généreuses d'éditeurs juridiques de renom (Dalloz, Francis Lefebvre, Lexis Nexis, Lextenso) ou d'institutions publiques (Assemblée nationale, Conseil d'État) vont ainsi venir orner les étagères de la toute nouvelle bibliothèque de droit. Ils bénéficieront non seulement aux 250 étudiants cambodgiens des filières francophones de droit (ainsi qu'aux étudiants en provenance de Chine, du Laos et du Vietnam, et même de France, signe de l'internationalisation), mais également aux organisations de la société civile, aux défenseurs des droits humains et aux professionnels du droit qui œuvrent à faire progresser le respect de la règle de droit dans la société cambodgienne.

Le recteur de l'Université cambodgienne et le ministre cambodgien de l'Éducation ont adressé à la Fondation leurs plus sincères remerciements pour son action en faveur de la diffusion et du rayonnement du droit continental au sein de l'Université Royale de droit et de sciences économiques, représentant une aide substantielle à la promotion de l'état de droit en Asie du Sud-Est et permettant de pérenniser le lien qui unit le droit continental au Royaume du Cambodge. ■